

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2019  
COMPTE-RENDU SUCCINCT

Sur convocation en date du 26 Septembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni, au Manoir, le 01 Octobre 2019.

**Etaient présents** : MM Didier MICHEL, Sébastien HUMEZ, Frédéric LHEUREUX, Amélie CREPIN, Manuel DA SILVA VINHAS, Dominique AUCREMANNE, Pascale LECIEJEWSKI, Philippe CREPIN, Maryse CAUWET.

**Etaient excusés** : Madame Audrey LEFEBVRE a donné procuration à Madame Amélie CREPIN, Monsieur Fabrice LHULLIER a donné procuration à Monsieur Sébastien HUMEZ, Madame Maud VERMERSCH, Madame Morgane DELY a donné procuration à Monsieur Didier MICHEL, Monsieur Alain PAVY a donné procuration à Monsieur Philippe CREPIN, Monsieur Arnaud BEELEN.

**Etait absent** :

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Madame Amélie CREPIN a été nommée secrétaire de séance.

Après la mise aux voix des différents points à l'ordre du jour, l'assemblée, après avoir délibéré, s'est prononcée :

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé.

1. Cession d'un véhicule (adoptée à l'unanimité).
2. Attribution de subventions exceptionnelles (adoptée à l'unanimité)
3. Possible extension du territoire du Relais Petite Enfance TRAMPoline (adoptée à l'unanimité)
4. Equilibrage du budget prévisionnel de la 2ème et 3ème tranche de l'aménagement de la zone du Château d'Eau (10 voix pour et 3 abstentions Philippe CREPIN, Maryse CAUWET, Alain PAVY)
5. Plateforme services aux communes, mise en place par la Communauté Urbaine d'Arras, Règlement de fonctionnement (adoptée à l'unanimité)
6. Prix d'occupation du domaine public (adoptée à l'unanimité)
7. Cession d'une bande terrain à la CUA – intégration dans le domaine public (10 voix pour et 3 abstentions Philippe CREPIN, Maryse CAUWET, Alain PAVY)
8. Décision modificative N2 (10 voix pour et 3 abstentions Philippe CREPIN, Maryse CAUWET, Alain PAVY)
9. Annulation des pénalités de retard (10 voix pour et 3 abstentions Philippe CREPIN, Maryse CAUWET, Alain PAVY)
10. Adhésion au contrat groupe statutaire ( adoptée à l'unanimité)

Tilloy-les-Mofflaines, le 04 Octobre 2019



Le Maire,

• Didier MICHEL